

**Déclaration de conformité à la loi sur les équipements terminaux de radio et
télécommunications (FTEG) et à la directive 1999/5/EG (R &TTE)**

Hama GmbH & Co KG

Le fabricant/responsable

certifie que le produit

type (le cas échéant configuration de l'équipement avec 00040976
indication des modules) :

☐ Equipement terminal de télécommunications ☒ Equipement radio

1

But d'utilisation

Catégorie d'appareils

satisfait aux exigences du § 3 et autres dispositions correspondantes de la loi FTEG
(article 3 de R&TTE) s'il est utilisé de manière adéquate.

Exigences de santé et sécurité selon § 3 (1) 1. (Article 3 (1) a))

Normes harmonisées appliquées
EN 60065:2002 +A1:2006 +A11:2008
+A2:2010 +A12:2011
EN 62479:2010

Respect des exigences fondamentales
par d'autres moyens
(standards/spécifications utilisées)

Exigences de sécurité relatives à la compatibilité électromagnétique § 3 (1)2. Article 3 (1) b))

Normes harmonisées appliquées ...
EN 301 489-1 V1.9.2
EN 301 489-9 V1.4.1

Respect des exigences fondamentales
par d'autres moyens
(standards/spécifications utilisées)

Mesures pour une utilisation efficace du spectre des fréquences radio

☒ Interface air des systèmes radio selon § 3(2) (Article 3 (2))

Normes harmonisées appliquées ...

Respect des exigences fondamentales
par d'autres moyens
(standards/ spécifications des interfaces
utilisées)

 EN / HN EN 301 357-2 V1.4.1

ETS
Reg TP
BAPT



☒ 2011/65/EU (RoHS)

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

☐ 2009/125/EG

Directive d'écoconception

Exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

☒ (EG) Nr. 278/2009

☒ (EG) Nr. 1275/2008

Adresse

Hama GmbH & Co KG

D-86652 Monheim

www.hama.com

Tél., fax, e.mail

Tel: 0 90 91/50 2- 0

Fax: 0 90 91/50 2- 274

e-mail: hama@hama.de

Lieu, date

Monheim, 05.06.2013

F



Klaus Mecklinger

CE 0197